



Crédit bail voiture

Par Geraldine30

Bonjour

lorsque j'avais un restaurant j'ai pris un crédit bail auto, tout se passait très bien durant des années.

j'ai du suite à des problèmes financiers mettre en liquidation judiciaire mon restaurant,

un huissier est venu reprendre le véhicule et l'a vendu aux enchères courant 2015.

s'en est suivi une demande de remboursement de la différence (25 000 euros), que le liquidateur judiciaire n'a pas intégré à la liquidation.

aujourd'hui (7 ans après) on me demande de rembourser cette différence (30 000 euros avec les intérêts) et on me menace d'une saisie le mercredi 6 avril 2022 au domicile de ma compagne chez qui j'habite.

que puis-je faire ??? je n'ai pas les moyens de prendre un avocat !!

merci par avance de votre retour,
cordialement
David

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

je vous cite :

"que puis-je faire ??? je n'ai pas les moyens de prendre un avocat !!"

Avez-vous pensé à l'aide juridictionnelle?

Avez-vous pensé à une assurance protection juridique?

Avez-vous pensé à une association qui pourrait vous aider?

Avez-vous pensé aux consultations gratuites d'avocat?

Par Geraldine30

Bonjour

merci pour votre retour je pensais trouver sur ce site une aide juridique,

cordialement

Par osram

Bonjour,

Y a t'il eu un jugement vous condamnant à payer cette somme ?

Si oui, quand ?

et depuis ?

Si non, il me semble qu'il y ait prescription.

Pour saisir il faut que le créancier ait obtenu un titre exécutoire, sinon l'huissier ne peut que vous menacer.